



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/REC/XVII/2  
17 novembre 2013

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR  
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET  
TECHNOLOGIQUES

Dix-septième réunion

Montréal, 14-18 octobre 2013

Points 3 c) et 7 de l'ordre du jour provisoire\*

### RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES A SA DIX-SEPTIÈME RÉUNION

#### *XVII/2. Questions nouvelles et émergentes*

*L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques,*

1. *Notant* que bien que la question des incidences des insecticides néonicotinoïdes sur la diversité biologique réponde aux critères énoncés pour les questions nouvelles et émergentes au paragraphe 12 de la décision IX/29, *recommande* à la Conférence des Parties que cette question ne soit pas débattue en tant que question nouvelle et émergente à l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire, mais qu'elle puisse être traitée dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique agricole et son Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs;

2. *Notant* que la question des incidences des insecticides néonicotinoïdes sur la diversité biologique, plus particulièrement les pollinisateurs, puisse présenter un intérêt pour la proposition d'évaluation thématique accélérée sur la pollinisation et la production alimentaire abordée par l'IPBES en tant qu'élément possible de son programme de travail, et *notant également* la pertinence des travaux en cours sur les incidences des pesticides systémiques, tels que les travaux de l'équipe spéciale de l'UICN sur les pesticides systémiques, *prie* le Secrétaire exécutif et le président de l'Organe subsidiaire en qualité d'observateur du Groupe multidisciplinaire d'experts de porter ces questions à l'attention du Secrétariat de l'IPBES et du Groupe multidisciplinaire d'experts, et de faire rapport à la Conférence des Parties à sa douzième réunion.

-----

\* UNEP/CBD/SBSTTA/17/1.